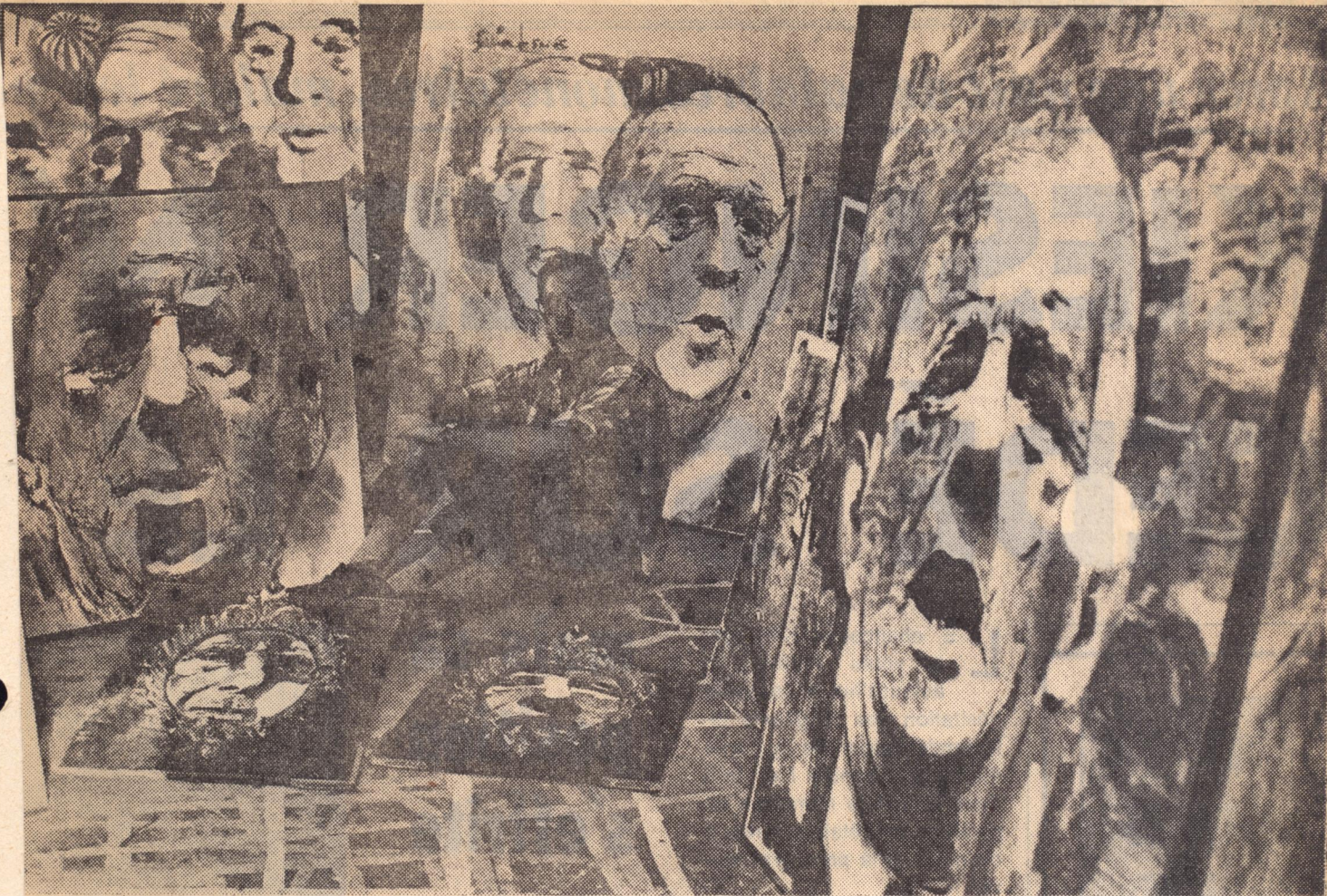


# GAULLE REVIENT AU FAUBOURG



On peut vendre des tableaux et avoir le courage de ses opinions. Mme Iris Clert, la propriétaire de la galerie du même nom au 28 du Faubourg Saint-Honoré, s'appête à en administrer la preuve : elle inaugurera, mardi, ce qu'on peut d'ores et déjà considérer comme l'exposition la plus engagée de la saison : vingt-cinq portraits du général, placés côte à côte, en ordre de bataille, à un jet de pavé de l'Elysée.

Il est vrai que leur auteur est un Suisse. Comme pas mal d'Helvètes, Boris Vansier a toujours eu la nostalgie des grands hommes. On rêve toujours de ce que l'on ne possède pas. Ses 25 portraits, « en hommage à de Gaulle », il les avait déjà exposés à Paris il y a 3 ans. Prix : de 3.000 à 12.000 francs. Il n'en avait pas vendu un seul. Alors qu'à New York — insondables paradoxes de la politique — il en a placé trois l'an dernier. Réflexion

d'un acheteur texan : « Je sais qu'il nous déteste, mais c'est un homme tellement fabuleux... »

De là à penser que le vernissage de mardi constituera un test, c'est aller un peu loin. Boris Vansier, 40 ans, voudrait surtout qu'on plébiscite sa peinture.

Quant à Iris Clert, elle ne s'embarrasse pas de formules métaphysiques : « De Gaulle, affirme-t-elle crânement, c'est un peu comme mon grand-père... »

67709

13.5

EXPO DE GAULLE

Londres, le 6 mai 1969

RESOLUTION (69) 18  
adoptée par le Comité des Ministres  
le 6 mai 1969

Le Comité des Ministres,  
Ayant considéré la Recommandation 547 de l'Assemblée  
Consultative, adoptée le 30 janvier 1969,  
Partageant les sentiments d'inquiétude de l'Assem-  
blée Consultative sur la situation en Grèce,  
Réaffirmant la nécessité d'un rétablissement rapide  
d'un régime démocratique dans ce pays :

1. Décide de signaler les conclusions de ladite Recommandation à l'attention du Gouvernement grec, pour que ce dernier en tire les conclusions qui s'imposent ;
2. Se déclare prêt à prendre une décision à sa prochaine réunion ;
3. Exprime l'espoir que le rapport de la Commission des Droits de l'Homme lui sera transmis dans les plus brefs délais ;
4. Décide de maintenir entre-temps la Recommandation 547 de l'Assemblée à son ordre du jour et à celui des Délégués des Ministres.

./.

EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE

13.2